



Bruxelles, le 10 novembre 2014
(OR. en)

14866/14

CO EUR-PREP 39

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Conseil européen (18 et 19 décembre 2014) - Projet d'ordre du jour annoté

Conformément à l'article 3, paragraphe 1, du règlement intérieur du Conseil européen, le président du Conseil européen, en coopération étroite avec le membre du Conseil européen représentant l'État membre qui exerce la présidence semestrielle du Conseil et le président de la Commission, soumet au Conseil des affaires générales un projet d'ordre du jour annoté.

Les délégations trouveront ci-joint le projet d'ordre du jour annoté qui est soumis par le président du Conseil européen et qui expose les principaux points que le Conseil européen devrait aborder au cours de la réunion précitée.

À la lumière du dernier débat que le Conseil des affaires générales tiendra dans les cinq jours qui précèdent la réunion du Conseil européen, le président du Conseil européen établira l'ordre du jour provisoire.

o

o o

I. POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE

À la suite de la présentation par la Commission de l'examen annuel de la croissance, le Conseil examinera de nouvelles mesures pour stimuler la croissance, l'emploi et la compétitivité européenne et, au besoin, fixera de nouvelles orientations. Dans ce contexte, il discutera en particulier de l'initiative de la Commission visant à mobiliser 300 milliards d'euros pour des investissements sur la période 2015-2017.

II. AUTRES POINTS

En fonction de l'évolution de la situation internationale, le Conseil européen pourra également être amené à se pencher sur certaines questions de politique étrangère.

Le président et la Haut Représentante présenteront les mesures prises pour faire face à la crise de l'Ebola.
